

Fiscalité des monnaies virtuelles : Panorama des traitements fiscaux et des sujets émergents de politique fiscale

« Nous saluons le rapport approuvé par le Cadre inclusif G20/OCDE sur le BEPS portant sur les implications fiscales des monnaies virtuelles. »

Communiqué des Ministres des Finances et des Gouverneurs de Banques centrales du G20, 14 octobre 2020

Résumé

- **Les crypto-actifs, et les monnaies virtuelles en particulier, sont en rapide développement** et les régulateurs en matière fiscale n'ont commencé que récemment à considérer leurs implications.
- **Les chefs d'État et de gouvernement ainsi que les ministres des Finances du G20 ont appelé les organisations internationales à analyser les risques posés par les crypto-actifs.** Jusqu'à maintenant, les implications en matière de politique et d'évasion fiscales demeuraient largement inexplorées alors même qu'elles constituent un aspect important du cadre réglementaire global.
- **Préparé avec la participation de plus de 50 juridictions, le rapport *Fiscalité des monnaies virtuelles* est la première analyse complète des approches concernant les principaux types d'impôts** (sur le revenu, sur la consommation et sur la propriété) pour un tel groupe de pays.
- **Le rapport *Fiscalité des monnaies virtuelles* considère aussi les implications fiscales d'un certain nombre de sujets émergents**, notamment l'intérêt croissant pour les stablecoins et les « monnaies numériques de banques centrales » ; ainsi que l'évolution des mécanismes de consensus utilisés pour maintenir les réseaux de blockchain ou encore l'avènement de la finance décentralisée.
- **Ce rapport a été présenté aux ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrales du G20 à leur réunion du 14 octobre 2020.** Il propose des éléments ainsi que des considérations pour aider les décideurs publics soucieux d'améliorer leur politique fiscale en matière de monnaies virtuelles.

Contexte

Les dirigeants du G20, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales ont appelé les organisations internationales à présenter des analyses des risques posés par les crypto-actifs. Le Conseil de stabilité financière s'est penché sur la stabilité financière et les implications macroéconomiques, le Groupe d'action financière a analysé celles de la lutte contre le blanchiment d'argent. Cependant, les implications de la politique fiscale et de l'évasion fiscale demeuraient largement inexplorées alors qu'elles constituent un aspect important du cadre réglementaire global.

La politique fiscale est pertinente dans le domaine des monnaies virtuelles. La capitalisation boursière globale des monnaies virtuelles a atteint 390 milliards de dollars des États-Unis en octobre 2020¹, avec plus de 10 millions de transactions effectuées chaque jour sur ce marché. Les monnaies virtuelles sont confrontées à une forte volatilité des prix, ce qui peut entraîner des gains (et des pertes) importants. Leur convertibilité contre de la monnaie fiduciaire et leurs similitudes avec d'autres formes de produits financiers ou d'actifs incorporels signifient qu'un cadre de politique fiscale solide est nécessaire pour garantir le traitement cohérent de types d'actifs similaires et pour éviter l'évasion fiscale. L'investissement dans les monnaies virtuelles crée également de la valeur et représente une assiette fiscale potentiellement importante qui devrait être définie et reconnue par les pays qui devront alors décider si et dans quelle mesure ils veulent taxer cette assiette. Ce rapport peut aider les décideurs dans leurs efforts pour déterminer un traitement fiscal approprié pour les monnaies virtuelles. Il fournit la comparaison internationale la plus complète des lois et règles fiscales portant sur les monnaies virtuelles, et met en évidence les sujets émergents pour les décideurs et la communauté académique.

¹ <https://coinmarketcap.com/all/views/all/>

Les monnaies virtuelles sont également importantes du point de vue de la politique monétaire, car elles ont des implications en particulier dans le cas des stablecoins qui visent à lier leur valeur à des « actifs du monde réel » tels que les monnaies fiduciaires. Cela donne lieu à un intérêt accru pour les projets de « monnaie numérique de banque centrale », bien qu'ils demeurent à un stade relativement précoce dans la plupart des pays.

La politique fiscale peut contribuer à améliorer la transparence et la sécurité juridique dans le domaine des monnaies virtuelles. Des règles fiscales claires signifient qu'il sera plus facile d'encourager et de surveiller la mise en conformité et la déclaration, permettant aux pays d'accéder plus d'informations sur les transactions et les aidant à détecter les activités illégales. L'adoption d'un cadre fiscal efficace et adéquat contribue aussi à améliorer la sécurité juridique et à minimiser les coûts pour les investisseurs, les particuliers et les entreprises en reconnaissant leurs activités et en établissant clairement les obligations et les traitements fiscaux.

Principales conclusions

Ce rapport aborde les concepts et définitions clés de la **blockchain** et des **crypto-actifs**, en examinant la **caractérisation**, la **légalité** et la **valorisation** des monnaies virtuelles tout en analysant les **conséquences fiscales à travers les différentes étapes de leur cycle de vie**, de la création à la cession. Le rapport identifie également un certain nombre de considérations clés de politique fiscale et donne un aperçu par pays du **traitement fiscal des monnaies virtuelles – du point de vue des impôts sur le revenu**, la consommation et la propriété – mettant en évidence les principaux faits générateurs de l'impôt, les similitudes et les différences dans les approches fiscales des pays. Le rapport analyse aussi un certain nombre de **sujets émergents** liés à la fiscalité des monnaies virtuelles, notamment les stablecoins et les « monnaies numériques de banques centrales » ; ainsi que **l'évolution des mécanismes de consensus** utilisés pour maintenir les réseaux de blockchain (l'utilisation croissante de la « preuve d'enjeu » plutôt que de la « preuve de travail ») et le **développement de la finance décentralisée**.

En matière d'impôts sur le revenu, la plupart des pays considèrent les monnaies virtuelles comme un actif et les imposent de la même manière que les autres formes de biens incorporels. Les éléments importants sont les suivants :

- **Les revenus tirés du « minage » ou des échanges** (c'est-à-dire contre des monnaies fiduciaires ou d'autres monnaies virtuelles, ou contre des biens et services) sont imposés en tant que plus-values, ou moins couramment, comme une forme de revenu en capital ou divers.
- **Une minorité de pays fait une distinction entre l'activité commerciale et l'activité personnelle ou occasionnelle.** Cela implique que l'activité commerciale est imposée en tant que revenu, et que l'activité personnelle/occasionnelle est imposée en tant que plus-value (dans de rares cas, l'usage personnel peut être exonéré, en particulier si le pays n'a pas d'impôt sur les plus-values pour les gains personnels).
- **La plupart des pays considèrent que toutes formes d'échange de monnaie virtuelle constituent un fait générateur de l'impôt ;** quelques pays exonèrent les échanges entre différents types de monnaies virtuelles et quelques autres ne lèvent aucun impôt sur aucun type d'échange.

En matière d'impôts sur la consommation, le traitement fiscal est plus cohérent : les pays traitent presque tous les aspects des monnaies virtuelles comme exonérés ou hors du champ d'application. Souvent pour des raisons pratiques, car ils peuvent souhaiter éviter d'avoir à considérer les implications d'un scénario de troc, dans lequel une seule transaction crée un double assujettissement à la TVA. De plus, dans les États membres de l'UE, le traitement de la TVA a été déterminé par la décision de la Cour de justice de l'UE en 2015 selon laquelle les échanges de Bitcoin sont exonérés en vertu de la Directive TVA.

Enfin, **les monnaies virtuelles font partie du patrimoine des contribuables et sont imposables au titre des impôts sur la fortune et sur les successions**, le cas échéant. Les droits de succession peuvent poser des difficultés logistiques, car le bien peut ne pas être accessible à l'héritier, mais l'impôt reste généralement exigible.

Considérations pour les décideurs

Le rapport *Fiscalité des monnaies virtuelles* met en lumière des considérations pour les décideurs politiques souhaitant renforcer leur cadre légal et réglementaire pour imposer les monnaies virtuelles, améliorant ainsi la sécurité juridique pour les administrations fiscales et les contribuables:

- **Prévoir des règles et cadres législatifs clairs pour le traitement fiscal des crypto-actifs et des monnaies virtuelles et les mettre régulièrement à jour**, y compris pour assurer une cohérence avec le traitement des autres actifs, notamment les actifs incorporels, et pour traiter les principaux faits générateurs de l'impôt;
- **Soutenir une meilleure mise en conformité, notamment via des règles simplifiées** sur l'évaluation et sur les seuils d'exemption pour les transactions petites et occasionnelles;
- **Aligner le traitement fiscal des monnaies virtuelles sur d'autres objectifs ou tendances politiques**, y compris la baisse de l'utilisation des espèces – accélérée par la pandémie de COVID-19 – et les objectifs environnementaux; par exemple, le minage de monnaies virtuelles peut s'avérer énergivore.
- **Concevoir des règles appropriées sur le traitement fiscal des sujets technologiques émergents**, y compris les stablecoins, les monnaies numériques de banque centrale, les mécanismes de consensus par preuve d'enjeu et la finance décentralisée, pour lesquels les traitements fiscaux existants peuvent ne pas être appropriés.

Pour plus d'informations :



<https://oe.cd/taxingvirtualcurrencies>



michelle.harding@oecd.org ;
julien.jarrige@oecd.org



@OECDtax

